

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**N°dB.2022.140**

**Séance du 19 mai 2022**

### **Octroi d'une subvention à l'Institut Paris Région (IPR) dans le cadre de la convention d'application de la convention cadre pour l'année 2022.**

Date de la convocation : 12 mai 2022

Date d'affichage : 20 mai 2022

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

M. Olivier DELAPORTE, M. Olivier LEBRUN, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT.

-----

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu les statuts de l'Institut Paris Région ;
- Vu la convention cadre pour les années 2021-2023, entre la communauté d'agglomération Paris-Saclay, le Conseil Départemental de l'Essonne et l'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le budget en cours ;

-----

#### **Contexte**

L'Institut Paris Région, en tant qu'agence régionale d'urbanisme et de l'environnement apporte à ses adhérents une expertise pluridisciplinaire dans de nombreux domaines tel que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société.

Les missions de l'Institut Paris Région portent notamment sur le soutien aux politiques d'aménagement et de développement des collectivités territoriales et réalise également des études spécifiques pour les organismes qui en font la demande.

L'Institut Paris Région a pour mission de contribuer aux démarches de planification stratégique, à la

conception et à l'évaluation des politiques publiques sur l'ensemble du territoire de la Région Île-de-France.

Au titre de sa mission d'appui aux priorités régionales et politiques publiques, l'Institut a inscrit au sein de son programme partenarial 2022 une étude d'opportunité sur les besoins et les usages de la Route Nationale RN 118, étude initiée en 2021. L'amélioration du fonctionnement de cette voie rapide, la desserte du Plateau de Saclay, l'identification de nouveaux services de mobilité constituent les principaux enjeux de cette étude.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite s'associer à cette étude, également portée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay, le Conseil Départemental de l'Essonne et l'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay.

L'étude est menée en concertation avec la Direction des routes d'Île-de-France, la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France.

La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a adhéré à l'Institut Paris Région et a approuvé la convention cadre pour les années 2021-2023 qui fixe les modalités générales du partenariat sur la période.

Une convention d'application de la convention-cadre pour l'année 2022 doit être également rédigée pour définir l'axe de travail sur lequel les parties prévoient de s'associer et de partager les études. L'étude portant sur la RN 118 constitue le programme d'étude commun pour l'année 2022.

La convention d'application de la convention-cadre pour l'année 2022 prévoit le versement d'une subvention de Versailles Grand Parc à l'Institut Paris Région dont le montant est fixé à 10 000 €.

Il convient donc de voter pour approuver le montant de la subvention versée à l'Institut Paris Région ainsi que la convention d'application de la convention-cadre pour l'année 2022.

C'est l'objet de la présente décision.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'approuver le montant de la subvention fixé à 10 000 euros versé par Versailles Grand Parc à l'Institut Paris Région pour la réalisation de l'étude relative à la Route Nationale RN 118 ;
- 2) d'approuver la convention d'application de la convention-cadre pour l'année 2022 ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tous les documents s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078\_247800584\_20220519\_dB2022140-AU

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022